

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 janvier 2018

ENTREPRISE NOUVELLE - NOUVELLES GOUVERNANCES - (N° 476)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 10

présenté par
M. Potier

ARTICLE 7

À la première phrase, après le mot :

« remet »,

insérer les mots :

« au Parlement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.